



## Se réunir autour d'un feu: Compte-rendu du colloque sur l'aménagement des forêts après feu

Par Marc-André Bourassa<sup>1,\*</sup>, Mark Purdon<sup>2</sup>, et Nicolas Lecomte<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Chaire Desjardins en développement des petites collectivités – UQAT. 445, boul. de l'Université; Rouyn-Noranda (Qué.); J9X 5E4; tél. : (819) 762-0971 #2394.

<sup>2</sup> Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQÀM en aménagement forestier durable – UQAT / Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI). 445, boul. de l'Université; Rouyn-Noranda (Qué.); J9X 5E4; tel: (819) 762-0971 #2312; email (Mark Purdon): [mdpdrdn@hotmail.com](mailto:mdpdrdn@hotmail.com); email : (Nicolas Lecomte) : [nicolas.lecomte@uqat.quebec.ca](mailto:nicolas.lecomte@uqat.quebec.ca).



### Introduction

Rares sont les opportunités d'évaluer les impacts sociaux d'un feu de forêt et les différentes perceptions relatives à la gestion de la forêt brûlée. Rares aussi sont les occasions de confronter ces différentes perceptions après un feu majeur qui a menacé une agglomération et qui, pour le Ministère des ressources naturelles du Québec (MRNQ) et les détenteurs de Contrat d'Approvisionnement et d'Aménagement Forestier (CAAF), a bouleversé la planification des opérations forestières. Quatre ans après le grand feu de Val-Paradis au Québec, soit au printemps 2001, un besoin se faisait sentir pour échanger sur les multiples conséquences de cet événement. Ainsi un comité organisateur, composé de deux étudiants en écologie forestière, d'un étudiant en études régionales et d'un citoyen du village de Val-Paradis, prenait l'initiative d'organiser un colloque sur l'aménagement durable des forêts après-feu. Nous voulions ainsi transmettre aux résidents de Val-Paradis les résultats vulgarisés de quelques recherches menées par la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQÀM en aménagement forestier durable dans la forêt brûlée

et aussi provoquer l'échange des points de vue sur les améliorations possibles à envisager dans les interventions en forêt après un feu autant sur le plan écologique que socio-économique.

Ainsi une soixantaine de personnes, dont 35 résidents des localités environnantes, se sont réunis le 31 mars dernier à l'école primaire de Val-Paradis pour entendre tour à tour ce qu'avaient à présenter quelques chercheurs de l'Université du Québec à Montréal et en Abitibi-Témiscamingue (UQÀM/UQAT), des représentants d'entreprises forestières (Tembec, Norbord et la Coop agro-forestière de Beaucanton), et le MRNQ. L'exercice nous a paru très profitable dans la mesure où beaucoup d'idées ont circulées et une diversité d'enjeux furent soulevés. D'autant plus profitable que le mécanisme habituel de consultation du public n'est pas exigé après un feu. Seule une séance d'informations peut avoir lieu, comme cela a été le cas un mois après le feu.

Par ailleurs, le colloque nous a paru très instructif dans la mesure où la nouvelle Loi 136 récemment adoptée et qui modifie la Loi sur les forêts exige des bénéficiaires la prise "en considération des intérêts et préoccupations d'autres utilisateurs du territoire" en invitant une diversité d'acteurs à la préparation du plan général.

\*Auteur de correspondance. Adresse actuelle : 145 rue Deshaies; Amos (Qué.) Canada; J9T 3B7; tel : (819) 732-1725; email : [marc-andre.bourassa@caramail.com](mailto:marc-andre.bourassa@caramail.com)

### **Problématique : une intégration des différentes perspectives**

Rappelons tout d'abord que le feu brûlait plus de 12 500 hectares de forêt boréale au printemps 1997 (entre le 9 et le 11 juin) et qu'il était venu assez proche du village pour forcer l'évacuation de l'ensemble des résidants de Val-Paradis. Selon l'article 79 de la Loi sur les forêts du Québec, un brûlis doit être récupéré suite à un plan spécial d'aménagement élaboré par le MRNQ. En même temps, la gestion écosystémique des forêts a soulevé un intérêt chez les chercheurs en regard de la réponse des écosystèmes forestiers face aux perturbations naturelles telles que le feu et la coupe. Ainsi, une entente est intervenue entre les entreprises forestières, le MRNQ et la Chaire industrielle en aménagement durable des forêts permettant la conservation des terrains non-récupérés. C'est sur ces terrains que les effets de la sévérité du feu et de la coupe de récupération sur le fonctionnement et la régénération des écosystèmes ont été étudiés.

### **Les aspects écologiques à considérer**

L'avant midi fut consacré aux présentations des résultats de recherches effectuées dans le secteur. Cinq étudiants gradués ont fait des efforts de vulgarisation afin de présenter les résultats de leurs recherches. Selon l'hypothèse d'un étudiant faisant une étude actuellement dans le secteur, le feu maintient la biodiversité de la forêt boréale en assurant une variabilité dans l'âge de la forêt à l'échelle du territoire. Les deux présentations qui suivaient portaient sur des espèces plutôt mal connues en forêt boréale, soit les pics et les lichens. En ce qui concerne le pic, un des chercheurs a démontré que la forêt coniférienne de ce secteur ayant subi un feu devenait un habitat très riche pour le pic à dos noir (*Picoides arcticus*) qui dépend des arbres récemment morts pour se nourrir des insectes, un habitat réduit par la coupe. Au cours de la troisième présentation, on cherchait à expliquer les impacts de la coupe (suite au feu) sur les lichens. Particulièrement, on expliquait les effets de lisières, un stress environnemental qui touche l'interface d'une forêt et d'une coupe. Les

deux dernières présentations tentaient de faire le lien entre la biodiversité et la productivité forestière. Plus précisément, nous avons eu droit à des présentations sur les effets de la coupe de récupération sur les mécanismes de rétention en nutriments et sur la régénération naturelle.

En période d'ateliers, nous soumettions la question suivante à l'ensemble des participants : *Sur quels sujets voudriez-vous que des recherches soient effectuées dans l'avenir?* Les villégiateurs présents ont surtout proposé que des recherches soient effectuées sur les impacts du feu et des coupes de récupérations sur les mammifères et les milieux aquatiques. Notons que la chasse et la pêche constituent évidemment des activités très populaires dans ce secteur. Parmi les autres suggestions, on retrouve l'idée de faire des recherches plus "pratiques", telles que des recherches sur le bleuet et ses possibilités d'exploitation et de commercialisation. On aimerait que des études de faisabilité soient réalisées pour la valorisation des ressources forestières non-ligneuses et pour la villégiature. Les gens aimeraient aussi qu'un projet de vulgarisation des éléments écologiques d'intérêt (blocs erratiques) pour le public voit le jour.

### **Les aspects socio-économiques à considérer**

En après-midi, ce sont les aspects économiques et sociaux qui furent abordés. Le MRNQ présentait plus globalement l'influence du feu sur la gestion des ressources forestières et sur la participation des citoyens à cette gestion. Des représentants de deux entreprises détentrices de CAAF présentaient quant à eux les conséquences du feu sur leurs opérations forestières. Enfin, la Coop agro-forestière de Beaucanton, un organisme local, présentait son projet de bleuetière, le bleuet étant perçu comme une ressource non-ligneuse à exploiter. La question de l'atelier de l'après-midi était : *Voudriez-vous participer davantage à la gestion de la forêt après un feu? Si oui, comment?*

Le représentant gouvernemental a clarifié que le rôle du MRNQ se concentre surtout dans la

“ planification ” de l’aménagement des secteurs brûlés. Il doit en outre préparer et faire appliquer (selon l’article 79 de la *Loi sur les forêts*) le “ plan spécial ” d’aménagement en vue d’assurer la récupération des arbres brûlés. Quant aux bénéficiaires de CAAF, ils doivent en principe se conformer à ce plan spécial. Le représentant du MRNQ nous a aussi présenté les étapes de confection de ce plan spécial. Ainsi, après avoir identifié le contour des superficies brûlées et estimé les volumes de bois brûlés, le MRNQ élabore un scénario de récupération en collaboration avec les détenteurs de CAAF. Les autres utilisateurs de la forêt ne sont donc pas réellement partie prenante lors de cette étape. On détermine ensuite une date pour le début des travaux de coupes et on évalue la capacité des bénéficiaires en place à récupérer le bois. On organise ensuite une séance d’informations pour les populations concernées à propos des travaux à venir. Cette séance a eu lieu environ un mois après le feu dans le cas de Val-Paradis. Il s’agit donc simplement d’informer le public de ce qui arrivera en forêt et non d’une consultation de ce dernier. Le représentant du MRNQ soulignait que l’urgence de récupérer le bois dans les mois qui suivent le feu ne favorise pas la réalisation de consultations élaborées du public. On détermine ensuite les infrastructures à construire et on évalue la circulation des véhicules lourds qui sera nécessaire dans les localités. Les possibilités de récolte du bois de chauffage sont également évaluées.

Des ingénieurs forestiers de chez Norbord et Tembec, quant à eux, ont pu expliquer les conséquences qu’avait eu le feu de 1997 sur leurs opérations forestières. Il fut d’abord mentionné que le feu oblige les entreprises à changer totalement la planification initiale et que cela engendre des coûts supplémentaires et affecte la rentabilité des opérations. Un feu ne semble donc pas bénéfique du point de vue de l’industrie : “ Ça ne fait pas notre affaire ”, disaient-ils, de récolter le bois dans une forêt brûlée même si c’est la meilleure utilisation possible de notre patrimoine forestier dans cette situation. La récupération des

bois permet également de maintenir des emplois, de créer de l’activité économique et de fournir des revenus à l’État par l’entremise des droits de coupe et des impôts payés par les travailleurs occupant des emplois directs ou indirects.

Enfin, deux représentants de la Coopérative agro-forestière de Beaucanton présentaient le projet de bleuetière dans la forêt brûlée. Avec des chiffres à l’appui, on nous a expliqué en détails l’origine de la bleuetière et son évolution dans le temps. Ainsi les gens de la Coop semblent avoir la ferme intention d’augmenter la production de bleuets, notamment en augmentant les superficies d’exploitation, même si cela constitue une nouvelle activité pour eux. On demandait clairement aux entreprises bénéficiaires de CAAF de se montrer conciliantes afin que les deux activités (récolte de matière ligneuse et récolte des bleuets) cohabitent en forêt. Parmi les facteurs de réussite de ces objectifs, on mentionnait notamment la présence éventuelle d’une usine de transformation du bleuet pour donner une valeur ajoutée au produit. On aimerait aussi que la Coop bénéficie d’une garantie d’approvisionnement en bleuet, un peu à l’image de la garantie d’approvisionnement en bois dont bénéficient les détenteurs de CAAF. On terminait en soulignant l’importance de voir la population s’impliquer dans la cueillette de ces bleuets.

Une discussion générale de l’ensemble des participants clôturait l’après-midi afin d’identifier des pistes de solutions pour que le public soit davantage engagé dans les décisions relative à l’aménagement des forêts à la suite d’un grand feu. Les participants suggéraient par exemple de créer des incitatifs pour favoriser la participation des résidents à la gestion des forêts. On se demandait comment mieux contrôler la poussière occasionnée par le trafic intense des camions sur les chemins de gravier de la municipalité. L’enjeu des permis de bois de chauffage demeure également une préoccupation majeure des citoyens, tout comme celui des retombées économiques potentielles de l’aménagement des forêts pour la communauté. Entre autres suggestions pour améliorer la participation des

citoyens à l'aménagement après-feu, on suggérait la création d'une sorte de Comité d'action et d'intervention en situation de feu et après-feu. Cela permettrait notamment une communication plus intense et plus efficace entre les intervenants que sont la SOPFEU, les entreprises forestières, le MRNQ, les chercheurs et les résidants.

### **Conclusion : Bilan sommaire de l'événement**

Nous pouvons en premier lieu nous réjouir d'avoir vu une grande diversité d'acteurs et de présentateurs participer au colloque et expliquer leur point de vue respectif. Sur le plan de la communication, même si la démarche était positive, la vulgarisation des résultats d'études scientifiques demeure un défi de taille. En effet, l'intérêt de la population envers le contenu des présentations écologiques semblait malgré tout assez limité. Il faut dire aussi que les citoyens ne sont pas encore très habitués à ce qu'on leur demande leur avis sur l'aménagement des forêts et qu'on les invite à en discuter avec des spécialistes.

Soulignons aussi que quelques discussions virulentes ont eu lieu à certains moments. À titre d'exemple, la poussière excessive due à la circulation intense des véhicules lourds a été fortement critiquée par certains citoyens présents lors du colloque. De plus, certains déploraient que l'accès au bois de chauffage était trop limité et que les meilleurs pièces avaient été accordées aux entreprises. Malgré tout, le colloque constituait sans doute un pas de plus vers la création d'une ambiance de travail collectif vers l'aménagement durable des forêts.

Nous encourageons les chercheurs et les forestiers des autres régions de la province et du pays à organiser ce type de rencontres caractérisées par un mélange d'exposés par différents utilisateurs et d'ateliers en petit et grand groupes. Ces rencontres permettent de mieux cerner les positions de chacun des intervenants du développement forestier et de faire tomber certaines idées préconçues sur les intentions de chacun. Nous pensons qu'un tel événement est primordial avant que l'on se plonge

collectivement dans de la véritable consultation et que ce type de rencontres pourrait, au Québec, servir de modèle pour la consultation publique exigée par la nouvelle Loi 136.

### **La suite...**

Nous sommes en train de terminer la rédaction d'un note de recherche de la Chaire AFD sur les études réalisées suites au feu de Val-Paradis. Il devrait être disponible au cours de cet hiver.

### **Pour plus de renseignements contacter :**

#### *Chaire AFD*

[Marie-Helene.Longpre@uqat.quebec.ca](mailto:Marie-Helene.Longpre@uqat.quebec.ca)  
(819) 762-0971 poste 2348

#### *GREFI*

[greff@uqam.ca](mailto:greff@uqam.ca)  
(514) 987-3000 poste 4321

#### *Chaire Desjardins*

[Chaire.Desjardins@uqat.quebec.ca](mailto:Chaire.Desjardins@uqat.quebec.ca)  
(819) 762-0971 poste 2394

### **Remerciements**

Nous tenons à remercier Mario Carrier de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'UQAT, Brian Harvey de la Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable ainsi que le Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI) pour leur soutien financier. Nous voulons aussi remercier Héloïse Rhéault, Antoine Nappi et Josée Noël qui ont fait la présentation de leurs résultats de recherche. Nous avons également apprécié la contribution de Monsieur Claude Beauchesne du MRNQ, Sylvain Arès de Tembec, Benoît Labrecque de Norbord, Guy Lavoie et Louise Raymond de la Coopérative agro-forestière de Beaucanton pour leur présentation respective. Enfin, nous remercions Gerald Racine (agent de développement à la Corporation de développement économique du Val-Paradis, Villebois, Beaucanton et Joutel), Cécile Philipon (Mairesse de Val-Paradis) et toute la communauté pour leur accueil chaleureux.